

QUESTION D'ACTUALITE AU PREFET

Groupe socialiste, écologiste et républicain

Sylvie Crunchant, conseillère départementale du canton de Vandœuvre-lès-Nancy



Tirs de nuit du renard

Monsieur le Préfet,

Depuis longtemps, le renard est malheureusement considéré comme nuisible alors que la communauté scientifique a largement démontré le contraire. Certains l'ont compris : il n'est plus chassé au Luxembourg, le préfet de Savoie, lui, l'a retiré définitivement de la liste des nuisibles. Au reste, le tribunal administratif de Strasbourg a annulé en janvier 2018 l'arrêté préfectoral concernant les tirs de nuit d'un territoire de 170 communes de Moselle.

A la demande de la Fédération de Chasse de Meurthe-et-Moselle, un projet d'arrêté préfectoral autoriserait le tir de nuit des renards du 1^{er} octobre 2018 à fin décembre 2018, alors qu'ils sont déjà chassés toute l'année puisque dits nuisibles.

Si les tirs de nuit étaient autorisés :

- Près de 100 communes seraient concernées pour 66 espaces naturels sensibles.
- Près de 70 communes seraient concernées pour 12 sites Natura 2000, désignés au titre des directives européennes Habitat/Faune/Flore et/ou Oiseaux.
- Certaines communes seraient également concernées pour 3 arrêtés préfectoraux de protection des biotopes, soit une réserve naturelle et une réserve biologique.

La Fédération de Chasse 54 déclare que, au cours des quatre dernières années, 4 869 lièvres ont été tirés et que 29 945 renards ont été tirés, déterrés, piégés.

Est-ce une politique en faveur de la biodiversité ?

De nombreuses associations se sont mobilisées (plus de 60 via le Collectif Renard Grand Est) ainsi que de nombreux scientifiques. Nombreuses sont les contributions envoyées aux services préfectoraux pour répondre à la consultation publique, dont la dernière pétition citoyenne qui a recueilli dès la première semaine 74 000 signatures.

Un nouvel arrêté autorisant le tir de nuit est-il utile ?

La demande d'autorisation de tirs de nuit du renard de la campagne 2017-2018 n'a pas été validée et chacun a su apprécier le bon sens de vos services.

Les destructions massives ne servent à rien et peuvent être dangereuses pour les écosystèmes (pullulation de rongeurs également détruits par la bromadiolone) et elles augmentent la prévalence des maladies pour les populations humaines.

Ces points ont été largement développés dans une motion déposée par le collège de scientifiques (CSRPN) nommés par le préfet de région : le Conseil s'opposait à ces destructions nocturnes.

Je vous remercie.

CSRPN = Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel